

Présents :

- Jacky BOURDIN, Président
- Florent BROCHARD, Secrétaire
- Sandra CAMPIONE, Trésorière
- Eric SAINT AMAN, Trésorier adjoint
- Gaël BERGOT, Responsable Formation
- Franck TARDY, Responsable des Sports
- Olivier JARRETON, Responsable du Pôle France

Absent excusé : -

---

### **Assemblée générale**

L'assemblée générale est fixée au mardi 8 mars à 20H30. Elle se déroulera en visio. L'info est à diffuser dès que possible avec l'ordre du jour. Un mail est à envoyer aux clubs pour qu'ils mettent à jour leurs cotisations et licences pour 2022. Seuls les détenteurs d'une licence 2022 seront admis à voter.

### **Budget**

98 000 € en caisse. Sont toujours en souffrance les réservations relatives au championnat du monde annulées cet été, soit 3 800 €.

L'équipe A a dépassé son budget l'année dernière : il avait été proposé que chaque compétiteur paye 200 € de sa poche. Olivier JARRETON revoit avec Thierry LELIEVRE.

Championnat Jeunes : le guide qui avait été retenu n'a pas remboursé l'avance versée. Olivier JARRETON voit ça afin que nous puissions retrouver nos fonds avancés.

Reste pour 2022 à payer les frais d'inscription pour l'Europe, les Vétérans, le championnat du Monde et les 5 nations.

Sandra CAMPIONE : attention aux remboursements des compétiteurs lorsque les PN sont annulées : ils interviennent trop tard.

Jacky BOURDIN : pour information, le siège de la FFPS a décidé pour 2022 de donner 1 000 € pour chaque équipe participant au championnat de Monde et d'Europe (au lieu de 800 € en 2021). La FFPS prendra également les contrôles antidopage à sa charge.

## Championnat du Monde 2024

Il est proposé qu'une commission spécifique soit créée pour le championnat du Monde 2024. Cette « Commission FFPS Mouche WFFC 2024 » aura en charge l'organisation du Championnat du Monde de Pêche à la Mouche en France, Région Occitanie, en 2024.

Pour piloter cette Commission, l'équipe suivante est proposée :

Président : Fabien DOMENGE

Vice-Président : Thierry LELIEVRE

Secrétaire : Antoine FIRMIN

Trésorier : Didier LOUIT

Responsables Techniques : Sébastien DELCOR / Sébastien VIDAL / Laurent SENTENAC

Son but : « Organiser et gérer la tenue du Championnat du Monde de Pêche à la Mouche en France en 2024. » Elle sera temporaire et devra être dissoute fin 2024.

A cette équipe se rajoutera Olivier JARRETON, en tant que membre du comité directeur de la Commission Mouche FFPS, en particulier pour assurer le lien entre les 2 commissions.

Décision du Comité directeur : avis favorable à l'unanimité à la création d'une Commission FFPS Mouche WFFC 2024 au sein de la FFPS.

Jacky BOURDIN : Il faudra revenir vers Jacques GOUPIL pour ouvrir un compte bancaire suite à cette création.

Olivier JARRETON : Comment faire si la Commission FFPS Mouche WFFC 2024 a besoin de sous pour lancer le championnat ? Jacky BOURDIN : à voir. S'il y a des besoins, nous les examinerons.

Jacky BOURDIN : S'il y a des bénéfices ou des pertes sur cette opération, il convient de voir dès à présent comment les traiter. Une réunion multi parties va être montée avec les clubs qui piloteront cette organisation pour fixer dès à présent les règles financières.

## Sports

Le calendrier 2022 est fait et diffusé.

Comme annoncé, le Trophée Vétérans est créé cette année. A « exposer » à la manche réservoir, à attribuer à la manche rivière. Il sera remis en jeu chaque année. Le nom des gagnants sera apposé sur celui-ci chaque année. Franck TARDY voit avec Daniel MORTEMOSQUE pour qu'il achète le trophée.

Coupe de France des clubs en novembre. Soit on garde les sélectifs de 2020 et on en organise d'autres en 2022, soit ce sont les comités régionaux qui inscrivent comme ils veulent. Les places seront réparties pour chaque comité régional en fonction des effectifs. Charge à chaque comité régional d'organiser ou non des sélectifs.

Franck TARDY pour le budget : prévoir les frais pour Coupe de France et le Trophée Vétérans (dont trophées). A transmettre aux trésoriers.

Franck TARDY fait un point avec Christian KUSEK sur les stages Jeunes pour 2022.

## Formation

Pour rappel, les frais du « valideur » des stages sont à la charge de la Commission Mouche.

Gaël BERGOT : le budget formation prévisionnel pour 2022 : 2 800 € + prise en charge des frais de 500 €. Soit 3 300 €. Minimum 6 personnes à former par session.

Le calendrier est en cours d'établissement.

Bon à savoir : si les formations ont lieu sur les régions, rien n'empêche l'inscription d'une personne d'une autre région à une session de formation.